RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Agent / Agente de sécurité

L'agent ou l'agente de sécurité fait appliquer le règlement du site qui se trouve sous sa surveillance. À l'entrée de bâtiments, lors de rondes de nuit ou de vérifications, ce professionnel ou cette professionnelle assure la protection des biens et des personnes.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **CAP ou équivalent**

Salaire débutant : **1867 €**

Statut : **Statut salarié**

Synonymes : Veilleur / veilleuse de nuit, Videur / videuse

Secteur professionnel : Sécurité

Centre d'intérêt : Je souhaite protéger et secourir

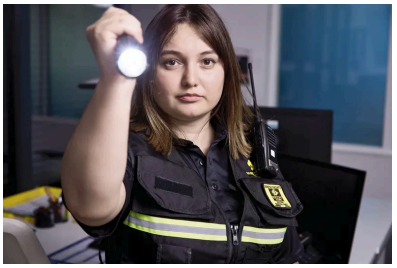

© Alain Potignon/Onisep

Le métier

Sécuriser biens et personnes

Les agents et agentes de sécurité assurent des missions de prévention, de surveillance et de protection des biens et des personnes, en respectant la législation et la réglementation en vigueur.

Protéger et assister

Certains et certaines sont postés à l'entrée d'un site (magasin, musée, entreprise) pour contrôler les identités et le contenu des sacs, ouvrir un sas ou une barrière, contrôler les allers-venues des personnes, etc. D'autres effectuent des rondes pour détecter anomalies ou intrusions, gérer les incidents, faire une veille des équipements techniques et dispositifs de sécurité. Ils ou elles se déplacent parfois avec un chien, en équipe ou non.

Intervenir et informer

Dans certains cas, les agents et agentes de sécurité interviennent sur déclenchement d'une alarme. Lorsque l'intervention requise dépasse leurs prérogatives, ils ou elles avertissent les services compétents (pompiers, police, etc.). Après toute intervention, il leur faut informer leur hiérarchie et, le cas échéant, les services publics de sécurité (police ou gendarmerie). Dans tous les cas, agents et agentes de sécurité doivent laisser une trace écrite de leurs interventions, des allées et venues relevées, etc. Lorsque le travail a lieu par roulements, il est important pour eux d'informer leurs collègues du déroulement de leur journée (ou nuit !) au moment de la relève.

Compétences requises

Résistance et sang-froid

Sens de l'observation, constance et bonne condition physique sont les qualités exigées dans ce métier. Afin de pouvoir utiliser le plus efficacement possible les moyens d'assistance et de secours, les agents et agentes de sécurité doivent savoir garder leur sang-froid et réagir rapidement, en particulier en cas d'incendie, d'alarme ou d'alerte. Ils ou elles doivent aussi connaître les techniques de prévention et de lutte contre les sinistres (incendie, inondation, incidents techniques) et être capables d'administrer les premiers secours.

Respect des règles

Avoir à l'esprit le respect des règles de la profession et les consignes de son employeur (sans négliger la sécurité), est impératif. Une certaine aisance, avec le public et les services de secours, est également un atout ; tout comme le sens de la diplomatie.

Expression correcte exigée

Des compétences en communication (orale et écrite) sont indispensables pour rendre clairement compte des incidents aux services de police ou à la hiérarchie, mais aussi pour renseigner le public. Les agents et agentes de sécurité doivent pouvoir rédiger un compte rendu ou un procès-verbal, noter les allées et venues, l'heure d'arrivée des secours, etc. Ces documents seront cruciaux en cas d'enquête, par exemple.

Où l'exercer ?

Partout où la sécurité l'exige

Les agents et agentes de sécurité exercent leurs fonctions au sein d'entreprises ou d'organismes privés ou publics. Il peut s'agir de bureaux d'entreprises ou de sites industriels, de centres commerciaux, d'équipements sportifs, sociaux, culturels ou touristiques, de parcs de loisirs, jardins et espaces ouverts au public, de gares routières, ferroviaires, aéroportuaires, maritimes etc. Ils ou elles portent un uniforme pour être identifiés facilement et doivent posséder une carte professionnelle préfectorale.

Sous l'autorité d'un responsable

Employés par une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, ces agents et agentes sont placés sous l'autorité d'un responsable hiérarchique : responsable d'exploitation, cheffe de secteur, adjoint d'exploitation, cheffe d'équipe, chef de poste ou encore cheffe de site, qui définit tâches et plannings notamment.

Avec des moyens appropriés

Pour prévenir les intrusions, le vandalisme ou l'incendie sur tout type de site (parkings, entrepôts, chapiteaux, magasins, immeubles de bureaux etc.), les agents et agentes de sécurité adaptent leurs moyens d'intervention. À pied, en voiture, assis derrière un moniteur vidéo de télésurveillance, ou encore accompagnés d'un chien, ils ou elles inspectent les zones déterminées. Leurs horaires peuvent être variables, de jour comme de nuit, 7 jours sur 7, etc.

Les études

Après la 3e

2 ans pour préparer le CAP agent de sécurité, éventuellement complété par le BP agent technique de prévention et de sécurité (2 ans) ; 3 ans d'études pour le bac professionnel métiers de la sécurité.

Après le bac

2 ans pour le BTS management opérationnel de la sécurité (MOS)

CAP ou équivalent

→ CAP agent de sécurité

→ CAP agent vérificateur d'appareils extincteurs

bac ou équivalent

→ Bac pro métiers de la sécurité

→ BP agent technique de prévention et de sécurité

bac + 2

→ BTS management opérationnel de la sécurité

bac + 3

→ Licence pro mention sécurité des biens et des personnes

Emploi et secteur

De multiples sociétés

La lutte contre le terrorisme ou la crise sanitaire ont multiplié les débouchés dans les nombreuses sociétés de services en gardiennage et surveillance. La majorité d'entre elles compte moins de 20 salariés. Les agents de sécurité vont d'une mission à l'autre (par exemple dans l'événementiel) ou sont en poste fixe. Ils peuvent aussi être recrutés directement par une entreprise ou un établissement public.

Embauches en nombre

Le secteur de la sécurité privée recrute régulièrement. Les offres sur France Travail sont nombreuses. Une formation de sauveteur ou sauveteuse secouriste du travail ou de premiers secours facilite l'embauche. Il faut par ailleurs être majeur, posséder un casier judiciaire vierge et une carte professionnelle délivrée par le préfet et valable 5 ans pour pouvoir exercer.

Carrière évolutive

Les possibilités d'évolution sont réelles. Un agent ou une agente de sécurité peut se spécialiser comme opératrice en télésurveillance, agente cynophile (accompagné d'un

chien), rondier intervenant, agent de prévention des vols (en magasin), agente de sécurité incendie, de transport de fonds, etc. suite à une formation complémentaire spécifique reconnue par la Convention collective nationale.

Secteur

Sécurité

Salaire du débutant *

À partir de 1867 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site de la fédération française de la sécurité privée.

Librairie



ZOOM SUR LES MÉTIERS

Les métiers des grands événements culturels et sportifs

Paru le 26/09/2023
Broché • 4,90 €
PDF • 0,00 €

Centre d'intérêt

Je souhaite protéger et secourir →

Autres métiers à découvrir

Sous-officier en escadron de gendarmerie mobile

Gendarme technologies numériques

Gendarme du gign

Analyste criminel

Policier enquêteur